# Comment réussir sa facture photovoltaïque ?

## GUIDE AUX PARTICULIERS

Ce guide est destiné aux particuliers exploitant une installation d'une puissance inférieure ou égale à 36 kWc sous contrat S10 (PHOTO2010V1), option « vente en totalité ».

Merci d'utiliser le site **www.edf-oasolaire.fr**
pour élaborer votre facture et sécuriser votre paiement.

# Pourquoi ce guide ?

- En tant que producteur, vous êtes responsable de l'établissement d'une facture de production d'électricité et de son envoi à EDF Administration des Obligations d'Achat.
- Cette facture doit être établie conformément aux termes de votre contrat et à la législation en vigueur. Elle est indispensable pour qu'EDF puisse procéder à votre règlement.
- L'objet de ce guide est de vous aider à émettre des factures conformes. En effet, l'établissement d'une facture pour une installation photovoltaïque sous obligation d'achat exige une attention particulière afin de ne pas ralentir ou empêcher le règlement.
- Ce guide s'applique à la majorité des situations courantes. Il traite des cas standards afin de rester lisible. Il ne traite pas des exceptions.

La conformité de votre facture est le garant de votre paiement.

# Quand établir sa facture ?

Vous ne pouvez envoyer votre première facture **qu'après la signature par EDF** de votre contrat d'achat (qui, généralement, intervient au plus tard quelques semaines avant la première échéance de facturation).

Le contrat d'achat porte toujours une référence **commençant par B.** Il est signé par EDF, l'acheteur (et non ERDF, gestionnaire du réseau de distribution).

- Tous les ans, à partir de la date d'effet de votre contrat d'achat, figurant à l'article 7 des Conditions Particulières de votre contrat, vous facturez l'énergie produite par votre installation.
- La production facturée correspond à celle des douze mois écoulés.

# Comment établir sa facture ?

## Les index à relever

- A la date anniversaire de votre contrat (ou, en cas d'empêchement, juste avant ou après)**, vous devez relever les index (valeurs) figurant sur les compteurs** de votre installation, nommés P et A par convention.

- Ces relèves d'index sont nécessaires pour établir votre facture. Vous devez également les conserver pour la facture suivante.

La relève des compteurs par vos soins est indispensable et complémentaire des relèves effectuées par ERDF qui ne sont généralement pas faites à la date anniversaire du contrat.

**P**

Le **compteur de production** (ou injection) indique le cumul de l'énergie produite par votre installation depuis la pose du compteur.

**A**

Le **compteur de non consommation** (ou soutirage, ou encore consommation des auxiliaires) indique le cumul de l'énergie consommée par votre onduleur notamment durant les périodes où votre installation photovoltaïque ne produit pas.

# Comment établir sa facture ?

➟ Les index relevés sur votre facture sont des chiffres entiers sans virgule.

➟ Les index A sont très faibles par comparaison aux index P.

➟ Pour votre première facture, les index P2 et A2 sont les index initiaux relevés lors de la pose du compteur (0 en général).

➟ Pour les factures suivantes, les index P2 et A2 sont impérativement ceux de la fin de période précédente de facturation, c'est-à-dire les index P1 et A1 de votre facture précédente. C'est ce que l'on appelle la continuité des index : une erreur sur ce point conduit en général à un retour de votre facture.

➟ La quantité d'énergie produite ne peut généralement pas dépasser une valeur dépendant de la situation géographique et de la puissance de l'installation. Les seuils géographiques d'ensoleillement définis par l'ADEME, ainsi que les relèves effectuées par ERDF, sont utilisés pour le contrôle des factures.

## L'énergie fournie à EDF

- Par convention, on appelle :
  - **P2** l'index du compteur de production que vous avez relevé pour établir votre facture précédente,
  - **A2** l'index du compteur de non consommation que vous avez relevé pour établir votre facture précédente,
  - **P1** l'index du compteur de production que vous venez de relever,
  - **A1** l'index du compteur de non consommation que vous venez de relever.

- L'énergie rémunérée dans le cadre du contrat avec EDF (ou Production nette) est :

$$Pnet = [(P1-P2) – (A1-A2)]$$

# Comment établir sa facture ?

## Les tarifs applicables

- Les tarifs initiaux, valables pour votre 1ère année de production, sont précisés sur votre contrat.
- Deux tarifs sont prévus : un pour la production jusqu' à la 1500e heure de production annuelle, et un pour la production supplémentaire (à 5c€/kWh).
- Ces deux tarifs évoluent chaque année, à la date anniversaire du contrat, par l'application du coefficient L (les tarif initiaux sont multipliés par ce coefficient L). Ce coefficient L est calculé conformément à l'article VII-5 des Conditions Générales de votre contrat, sur la base d'indices calculés par l'INSEE et publiés sur son site internet.
- Les tarifs sont calculés à la date anniversaire de la date d'effet du contrat. Ils sont valables pour une année de production.

Pour la 1ère facture, les tarifs à utiliser sont ceux qui figurent dans votre contrat (article 3 des Conditions Particulières).

Attention aux arrondis et aux unités !
➟ Les tarifs s'expriment toujours en centimes d'euro par kWh arrondis à trois chiffres après la virgule.
➟ Le coefficient L s'exprime avec 5 chiffres après la virgule.
➟ Le montant facturé s'exprime en euros avec deux chiffres après la virgule.

En vous connectant sur le site www.edf-oasolaire.fr, ces calculs sont réalisés automatiquement, ce qui évite tout risque d'erreur.

# Comment établir sa facture ?

## Les informations et mentions obligatoires

Chaque facture doit comporter un identifiant (ex : le mois et l'année de la date D1).

Les adresses site et producteur doivent être identiques à celles figurant sur votre contrat. L'adresse du site est obligatoire si elle diffère de celle du producteur. En cas de modification du nom ou de l'adresse du producteur, il est nécessaire d'établir un avenant au contrat avant d'émettre une facture.

Les numéros des compteurs sont indiqués dans le contrat de raccordement que vous avez signé avec ERDF (CRAE).

Si la production Pnet est en dessous du plafond, alors on reporte Pnet sur la 1ère ligne. Dans le cas contraire, on indique le plafond annuel sur la 1ère ligne et on indique l'énergie au-dessus du plafond, calculée par différence, sur la seconde ligne.

Les tarifs du contrat (multipliés par le coefficient L à partir de la seconde facture).

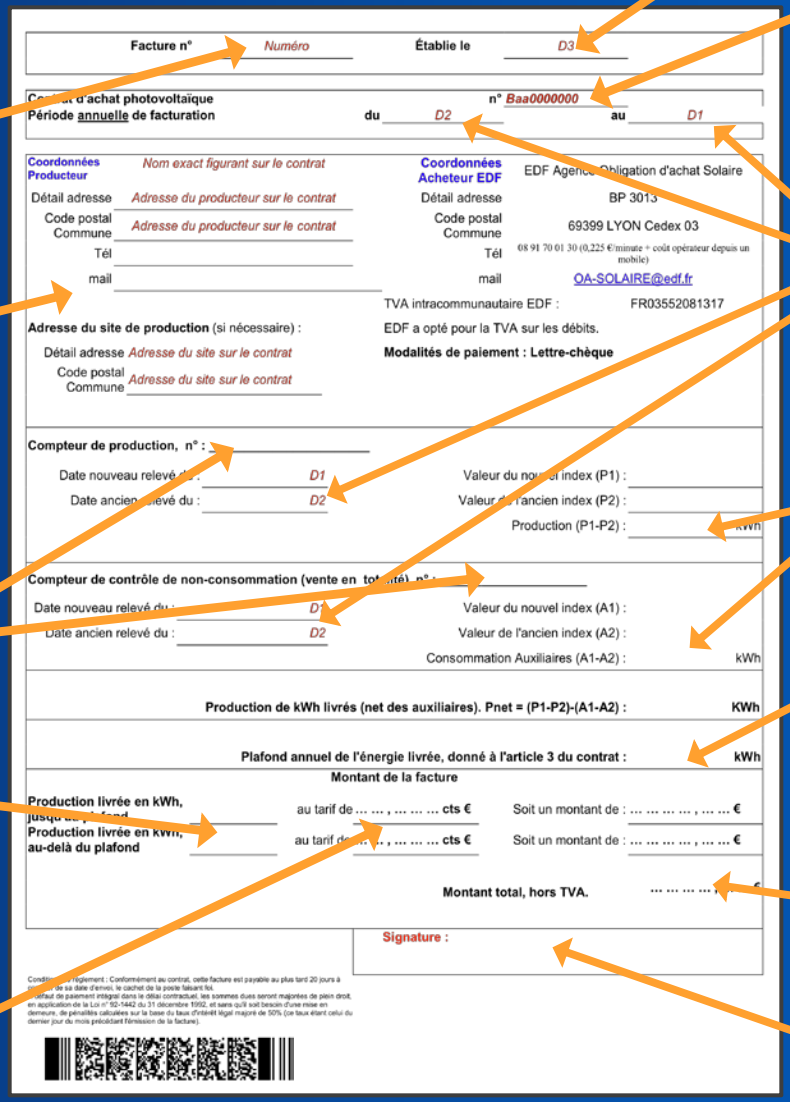
Facture n° Numéro Établie le D3

Contrat d'achat photovoltaïque n° Baa0000000
Période annuelle de facturation du D2 au D1

Coordonnées Producteur — Nom exact figurant sur le contrat
Détail adresse — Adresse du producteur sur le contrat
Code postal Commune — Adresse du producteur sur le contrat
Tél
mail

Coordonnées Acheteur EDF — EDF Agence Obligation d'achat Solaire
Détail adresse — BP 3013
Code postal Commune — 69399 LYON Cedex 03
Tél — 08 91 70 01 30 (0,225 €/minute + coût opérateur depuis un mobile)
mail — OA-SOLAIRE@edf.fr
TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317
EDF a opté pour la TVA sur les débits.
Modalités de paiement : Lettre-chèque

Adresse du site de production (si nécessaire) :
Détail adresse — Adresse du site sur le contrat
Code postal Commune — Adresse du site sur le contrat

Compteur de production, n° :
Date nouveau relevé du : D1
Date ancien relevé du : D2
Valeur du nouvel index (P1) :
Valeur de l'ancien index (P2) :
Production (P1-P2) : kWh

Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité), n° :
Date nouveau relevé du : D1
Date ancien relevé du : D2
Valeur du nouvel index (A1) :
Valeur de l'ancien index (A2) :
Consommation Auxiliaires (A1-A2) : kWh

Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2)-(A1-A2) : KWh

Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 3 du contrat : kWh

Montant de la facture

Production livrée en kWh, jusqu'au plafond — au tarif de ... ... , ... ... ... cts € — Soit un montant de : ... ... ... ... , ... ... €
Production livrée en kWh, au-delà du plafond — au tarif de ... ... , ... ... ... cts € — Soit un montant de : ... ... ... ... , ... ... €

Montant total, hors TVA. ... ... ... ... €

Signature :

Conditions de règlement : Conformément au contrat, cette facture est payable au plus tard 20 jours à compter de sa date d'envoi, le cachet de la poste faisant foi. Le défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 50% (ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture).

D3 = date d'élaboration de la facture. Elle est postérieure à D1.

Le numéro du contrat figure sur les conditions particulières. Il commence par B et se termine par 7 chiffres.

D2, D1 = dates de début et de fin de la période de facturation. Il s'agit d'une période d'un an comprise entre deux dates anniversaires consécutives du contrat (ex : 15 mai 2010 et 14 mai 2011). A ces dates (à quelques jours près), vous avez relevé vos compteurs.

Reporter les index P1, P2, A1, A2 et effectuer les calculs en respectant les règles d'arrondi.

Le plafond annuel d'énergie payée au tarif élevé est défini à l'article 3 du contrat. Il vaut 1500 x Puissance de l'installation.

Pour les deux premières lignes, il s'agit de la multiplication de la production par le tarif (exprimé en €). La dernière ligne est la somme des deux valeurs précédentes. C'est la somme demandée à EDF.

La facture est signée.

# Comment établir sa facture ?

## L'outil d'aide en ligne

- EDF met gratuitement à votre disposition un outil permettant de produire rapidement une facture conforme. Cet outil est accessible dans votre espace personnel sur le site www.edf-oasolaire.fr. L'utilisation de cet outil n'est pas une obligation contractuelle.

- Les informations personnelles pour accéder à votre espace figurent sur le courrier d'EDF joint à l'envoi de votre contrat signé.

- Une fois votre espace personnel créé, élaborer une facture devient très simple :

  - La plupart des champs sont renseignés automatiquement (environ dix jours avant la date anniversaire du contrat) et il suffit de renseigner les index relevés (P2, P1, A2, A1).
  - Le site effectue les calculs, élabore la facture et vous la propose.
  - Vous n'avez plus qu'à la vérifier, l'imprimer et la signer avant de l'envoyer à EDF en conservant une copie.

L'usage d'un autre modèle de facture est possible, mais peut comporter des risques (une facture erronée sera rejetée, entraînant un décalage du règlement).

EDF recommande l'utilisation de modèles de factures éprouvés.

Grâce au code barre figurant sur les factures émises par le site www.edf-oasolaire.fr, le traitement par EDF est facilité et les délais sécurisés.

# Exemples de factures conformes

La première facture concerne une installation intégrée au bâti sur une habitation de 3kWc, à Toulon, pour production dépassant les 1500h de production.

La seconde facture concerne une installation située à Calais, de 2kWc, également intégrée au bâti.

Les deux installations ont été mises en service le 17/04/2010.

**Contrat d'achat photovoltaïque** n° *BTA0999999*
**Période annuelle de facturation** du *17 avril 2010* au *16 avril 2011*

**Coordonnées Producteur** *Monsieur Titulaire du contrat*
Détail adresse *Rue Enseoleillé*
Code postal Commune *83000 Toulon*
Tél
mail

**Coordonnées Acheteur EDF** EDF Agence Obligation d'achat Solaire
Détail adresse BP 3013
Code postal Commune 69399 LYON Cedex 03
Tél 08 91 70 01 30 (0,225 €/minute + coût opérateur depuis un mobile)
mail OA-SOLAIRE@edf.fr
TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317
EDF a opté pour la TVA sur les débits.
**Modalités de paiement : Lettre-chèque**

**Adresse du site de production** (si nécessaire) :
Détail adresse
Code postal Commune

**Compteur de production, n° :** xxxxxx
Date nouveau relevé du : *16 avril 2011* — Valeur du nouvel index (P1) : 4751
Date ancien relevé du : *17 avril 2010* — Valeur de l'ancien index (P2) : 0
Production (P1-P2) : 4751 kWh

**Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité), n° :** xxxxx
Date nouveau relevé du : *16 avril 2011* — Valeur du nouvel index (A1) : 1
Date ancien relevé du : *17 avril 2010* — Valeur de l'ancien index (A2) : 0
Consommation Auxiliaires (A1-A2) : 1 kWh

**Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2)-(A1-A2) :** 4750 **KWh**

**Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 3 du contrat :** 4500 **kWh**

**Montant de la facture**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Production livrée en kWh, jusqu'au plafond** | 4500 | au tarif de | 58,000 cts € | Soit un montant de : ... | 2610,00 ... € |
| **Production livrée en kWh, au-delà du plafond** | 250 | au tarif de | 5,000 cts € | Soit un montant de : ... ... | 12,50 ... € |

**Montant total, hors TVA.** 2622,50 ... €

**Signature :**

Conditions de règlement : Conformément au contrat, cette facture est payable au plus tard 20 jours à compter de sa date d'envoi, le cachet de la poste faisant foi.
A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 50% (ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture).

**Facture n°** *042012* **Établie le** *25 avril 2012*

**Contrat d'achat photovoltaïque** n° *BTA1999999*
**Période annuelle de facturation** du *17 avril 2011* au *16 avril 2012*

**Coordonnées Producteur** *Monsieur Titulaire du contrat 2*
Détail adresse *Rue Enseoleillée 2*
Code postal Commune *62100 Calais*
Tél
mail

**Coordonnées Acheteur EDF** EDF Agence Obligation d'achat Solaire
Détail adresse BP 3013
Code postal Commune 69399 LYON Cedex 03
Tél 08 91 70 01 30 (0,225 €/minute + coût opérateur depuis un mobile)
mail OA-SOLAIRE@edf.fr
TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317
EDF a opté pour la TVA sur les débits.
**Modalités de paiement : Lettre-chèque**

**Adresse du site de production** (si nécessaire) :
Détail adresse
Code postal Commune

**Compteur de production, n° :** xxxxxx
Date nouveau relevé du : *16 avril 2012* — Valeur du nouvel index (P1) : 5424
Date ancien relevé du : *17 avril 2011* — Valeur de l'ancien index (P2) : 2873
Production (P1-P2) : 2551 kWh

**Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité), n° :** xxxxx
Date nouveau relevé du : *16 avril 201é* — Valeur du nouvel index (A1) : 2
Date ancien relevé du : *17 avril 201&* — Valeur de l'ancien index (A2) : 1
Consommation Auxiliaires (A1-A2) : 1 kWh

**Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2)-(A1-A2) :** 2550 **KWh**

**Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 3 du contrat :** 3000 **kWh**

**Montant de la facture**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Production livrée en kWh, jusqu'au plafond** | 2550 | au tarif de | 58,390 cts € | Soit un montant de : | 1488,95 € |
| **Production livrée en kWh, au-delà du plafond** | 0 | au tarif de | 5,034 cts € | Soit un montant de : ... ... | 0 ... € |

**Montant total, hors TVA.** 1488,95 €

**Signature :**

Conditions de règlement : Conformément au contrat, cette facture est payable au plus tard 20 jours à compter de sa date d'envoi, le cachet de la poste faisant foi.
A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 50% (ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture).

# Problèmes récurrents à l'origine de retards de règlement

| Problème | Explication |
| --- | --- |
| Facture incomplète | La facture est incomplète dès lors que l'acheteur ne sait pas identifier le producteur (nom, adresse, numéro de contrat) ou que les champs obligatoires d'une facture ne sont pas renseignés (numéro, date, montant, quantité d'énergie, tarif, acheteur…). |
| Discontinuité de la production | Les index de début de période facturée ne sont pas les mêmes que ceux de la fin de la période précédente. Pour éviter ce problème, il est nécessaire de conserver l'historique de tous les relevés de compteur réalisés (dates des relevés et valeurs des index) et indiqués sur la facture précédente. |
| Erreur de tarif | Le tarif d'achat de l'énergie n'est pas celui du contrat ou son calcul est erroné. L'utilisation du site www.edf-oasolaire.fr pour éditer sa facture permet d'éviter ce problème. |
| Titulaire du contrat | A réception de la facture, le chèque émis par EDF sera libellé à l'ordre du (ou des) titulaire(s) du contrat exactement (M. et Mme XXX par exemple). Toute modification touchant le titulaire du contrat (même suite à une erreur de rédaction initiale) doit faire l'objet d'une demande préalable, par courrier signé du titulaire du contrat ou de son représentant légalement désigné, avant émission de la facture. Si le titulaire du contrat est composé de plusieurs personnes, c'est l'ensemble des personnes qui est destinataire du règlement. |
| Incorporation de la TVA | En qualité de particulier, dans la mesure où les montants concernés par le contrat d'achat de votre production ne dépassent pas le seuil fixé par les services fiscaux, le contrat est exonéré de TVA. Tous les montants sont Hors Taxe. Sur les questions de TVA, votre centre des impôts peut vous renseigner. |

# Cas particuliers

| Situation | Solution |
| --- | --- |
| Facture après modification du titulaire à la suite d'une vente de l'installation | La vente de l'installation induit une modification contractuelle qui est formalisée par un avenant de modification de titulaire, signé par l'ancien titulaire, le nouveau titulaire et EDF (une démarche similaire auprès d'ERDF doit également être réalisée). Cette modification doit précéder toute facturation de production par le nouveau titulaire. L'ancien titulaire facture l'énergie produite jusqu'à la date convenue avec le nouveau titulaire (généralement la date transfert de propriété), puis le nouveau titulaire facture pour la période restante jusqu'à la date anniversaire du contrat. D'où la nécessité de disposer d'un relevé contradictoire des comptages à la date de cession de l'installation. C'est le seul cas de facture partielle sur une année. |
| Changement* de compteur par ERDF durant la période de facturation<br>* ou reprogrammation HC/HP | ERDF peut être amené, pour des raisons techniques, à changer le compteur de l'installation. La facture se compose alors de 3 feuilles : une facture pour chaque période avant et après le changement de compteur, et une troisième effectuant la somme des deux premières. Le total des deux périodes doit figurer sur la troisième feuille de facture. Une copie du compte rendu d'intervention d'ERDF, sur lequel figurent les numéros de compteurs et index, sera jointe à la facture. |
| Panne de compteur | Le producteur doit appeler ERDF pour faire procéder au dépannage. Pour la facturation, si la situation conduit à une impossibilité de disposer de la quantité d'énergie produite et livrée au réseau par la lecture des compteurs, le producteur doit demander à ERDF de déterminer cette quantité. C'est cette valeur qui doit être prise en compte pour la facturation. Le producteur joint l'information transmise par ERDF à sa facture.<br>En cas de déclenchement des protections de découplage ou du coupe-circuit par exemple, l'énergie qui n'a pas pu être livrée ne doit pas être facturée à EDF. Le cas échéant, vous pouvez vous rapprocher, en application de votre CRAE, du distributeur si l'anomalie a été générée par le réseau. |

# Où envoyer sa facture ?

- La facture, même si elle a été éditée en utilisant le site www.edf-oasolaire.fr, doit être envoyée par voie postale à l'adresse suivante :

EDF Agence Obligation d'Achat Solaire
Service Facturation
BP 3013
69399 LYON CEDEX 3

- Vous devez conserver une copie de votre facture.

Dans la mesure du possible, éviter de joindre à l'envoi d'une facture un autre type de correspondance ou de document (courrier, contrat, avenant…).

Dans le cadre des missions de service public prévues par la loi du 10 février 2000 modifiée, EDF est tenue d'acheter l'électricité produite par certaines installations dont l'Etat souhaite encourager le développement, à des conditions définies par les pouvoirs publics.